

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 10 JUIN 2025**

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres absents excusés : 7

Membres ayant donné procuration : 6

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, ESTEVES Christine, GERARD Daniel, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, HOLZSCHERER Daniel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, SAND Gilbert, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Etaient conviées pour présenter le rapport annuel des actions de prévention / communication :

Elise MUHLHEIM - chargée de communication, Armande FORST – chargée de missions prévention, gestion des biodéchets, Frédérique BERGEROT – agent de prévention déchets verts

Etait convié pour présenter l'avancement de la mise en œuvre de la solution FICHA :

Hubert MENARD – Directeur Général FICHA

Etaient absents ayant donné procuration :

DANGELSER Aimé donnant procuration à OBERLE Carine, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à Joseph CREMMEL, FISBACH Jean Marc donnant procuration à Hans DOEPPEN, HERRMANN Pascal donnant procuration à HOERTH Jean-Michel, SCHMITT René donnant procuration à Thierry SPACH, SCHMITT Claude donnant procuration à JUNDT Jean-Jacques

Etaient absents excusés : ROBITZER Georges

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



Monsieur le Président salue l'ensemble des membres présents pour cette réunion.

Il constate que le quorum est atteint pour permettre au Comité directeur de siéger valablement.

Après avoir donné lecture des procurations et excusé les délégués absents, il procède à la nomination du secrétaire de séance : Daniel GERARD.

2- Compte-rendu de la CAO du 6 mai 2025, pour attribution des marchés à renouveler pour la collecte et le traitement des biodéchets, et des Déchets Dangereux Spécifiques hors filière REP

Le Président présente le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), pour l'attribution des marchés, définis comme suit.

Pour rappel :

La procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour les marchés de services supérieurs au seuil de 221 000 € H.T a été respectée, conformément aux articles R 2124-2 et R 2161-5 du Code de la commande publique. La procédure oblige à une publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP).

Le marché est un marché dit à accords-cadres à bons de commande sans quantités minimales / maximales, sans remise en concurrence, d'une durée maximale limitée à quatre ans.

Date de publication de l'avis de marché : 19/03/2025

Numéro de publication de l'avis : 176624-2025

Numéro de publication au JO S : 55/2025

Date limite de remise des offres : 22/04/2025

Date de réunion de la CAO : 06/05/2025

Durée prévisionnelle des marchés :

- Lot n°1 : au 1^{er} juillet 2025, pour une durée de 36 mois, à échéance au 30 juin 2028, renouvelable une fois un an.
- Lot n°2 : au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 30 mois, à échéance au 30 juin 2028, renouvelable une fois un an.

Critères de jugement des offres :

Critère de jugement des offres	Pondération
Le prix des prestations	60 points
La valeur technique au travers du mémoire du Candidat	40 points

Précisions sur le critère prix des prestations

note candidat n = (prix le plus bas / prix candidat n) x 60

La valeur technique appréciée au regard des éléments du mémoire justificatif sur la base des sous-critères suivants :

Pertinence des filières proposées vis à vis des déchets définis dans le CCTP, dont retour au sol, **sur 5 points**

Moyens techniques et humains mis en œuvre **sur 20 points**,

Suivi de la prestation / réactivité du Titulaire : remontée d'informations, qualité du service, respect des calendriers, des horaires, **sur 10 points**,

Démarche qualité , sécurité et environnementale mis en œuvre **sur 5 points**

Lot n° 1 : collecte et traitement des biodéchets

- Nombre de candidatures : 3
- Nombre de candidatures acceptables en référence aux critères du Règlement de la consultation : 3
- Attribution du marché : **AGRIVALOR ENERGIE** – 1, route de Ruederbach – 68 560 HIRSINGUE

Offre la mieux disante notée 93,5/100, pour un montant estimatif défini par applications des prix unitaires aux quantités estimatives inscrites au dossier de Consultation des Entreprises (DCE), pour un montant de : **579 960,00 € H.T**

Lot n° 2 : collecte et traitement des Déchets Dangereux Spécifiques hors filière REP

- Nombre de candidatures : 2
- Nombre de candidatures acceptables en référence aux critères du Règlement de la consultation : 2
- Attribution du marché : **TREDI Hombourg**, Zone Industrielle Est – 68490 HOMBURG

Offre la mieux disante notée 93/100, pour un montant estimatif défini par applications des prix unitaires aux quantités estimatives inscrites au dossier de Consultation des Entreprises (DCE), pour un montant de : **111 655, 63 € H.T**

Le Comité Directeur, à l'unanimité,

VALIDE l'analyse des offres et le classement des candidatures tels que présentés par le Président, conformément au procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du mardi 6 mai 2025.

DECIDE l'attribution des marchés comme suit :

- Lot n° 1 : AGRIVALOR ENERGIE
- Lot n° 2 : TREDI

DONNE pouvoir au Président pour effectuer la notification des marchés auprès des attributaires, à signer les actes d'engagements, à procéder à la mise en œuvre des prestations et à en assurer le suivi, conformément aux dispositions des cahiers des charges, et de toutes dispositions réglementaires qui s'y réfèrent.

Saverne, le 10 JUIN 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20250610-2025_1006_2